



LA PAIE DE DROIT PRIVÉ

Dans les secteurs du tourisme, de l'eau et de l'assainissement, les piscine, les loisirs, les écoles de musique, les ports de plaisance... **vous avez à gérer du personnel relevant du droit privé et du droit du travail.**

Or, la gestion de la paie des salariés de droit privé se révèle complexe pour les gestionnaires RH des collectivités et doit répondre à des obligations légales, sociales, et conventionnelles spécifiques au droit du travail.

VOS OBJECTIFS

Vous ne disposez pas toujours des compétences et des moyens humains ou informatiques nécessaires pour produire les bulletins de paie des agents qui relèvent du droit privé.

Sont concernés :

- **les activités qualifiées de SPIC (Service Public Industriel et Commercial)** quel que soit leur mode de gestion (régies personnalisées ou autonomes) pour leurs agents contractuels,
- **les EPIC (Etablissements Public Industriel et Commercial)** hors directeur et comptable,
- **les SPL (Société publique locale)** pour l'ensemble de leur personnel...

Le transfert de nouvelles compétences aux communautés (Loi NOTRe) impacte principalement le secteur du tourisme, l'eau et l'assainissement, mais aussi la collecte des déchets et les ports de plaisance. Des besoins spécifiques peuvent également apparaître pour la gestion du personnel en crèche, école de musique, cinéma, piscine ludique, funérarium, campings, bases de loisirs, etc.

NOS SOLUTIONS

La prestation « **Suivi social et Paie de droit privé** » proposée par le Centre de Gestion du Finistère comprend des ressources dédiées et des compétences techniques :

- **un logiciel de paie spécifique** au droit privé, mieux adapté que les logiciels des collectivités dédiés à la paie des agents publics ;
- **un suivi social et une assistance juridique** à la gestion individuelle et collective des salariés (droit du travail), soit en interne, soit par le support d'un avocat spécialisé.

LES TARIFS

Une réunion de cadrage avec un conseiller expert en rémunération et SIRH du Centre de Gestion permet d'analyser la situation et d'établir une proposition financière adaptée à vos besoins.

Les tarifs sont disponibles sur notre site Internet : www.cdg29.bzh, rubrique prestations.

LES CONTACTS

✉ paie.droitprive@cdg29.bzh

☎ 02 98 64 11 30

 | **LA PAIE DE DROIT PRIVÉ** **LE DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION****PHASE 1 : Audit social**

Réalisation au préalable d'un audit social pour étudier le contexte spécifique de l'établissement et de la conformité de la paie.

**PHASE 2 : Paramétrage et migration en " full web "**

Paramétrage et migration sur le logiciel en mode «full web» de l'intégralité des éléments de l'établissement.

**PHASE 3 : Traitement mensuel**

Traitement mensuel de la paie, production des documents, conseil et assistance.

**PHASE 4 : Assistance juridique
et accompagnement social**

Assistance juridique et accompagnement social (établissement des contrats de travail, mise en œuvre d'une rupture conventionnelle, licenciements, questions diverses sur le droit du travail).

